

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Education, périscolaire et jeunesse »

Conseil municipal du 2 octobre 2017  
Séance du 5 septembre 2017

## 18 Classes de découverte - tarifs 2018

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. ATAKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Chaque année, la ville de Creil organise des séjours de classes de découverte, d'une durée de 14 jours, pour les enfants de classes de CM2. Ces séjours se déroulent au centre de vacances Creil'Alpes à Arâches.

Il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une augmentation de 3 % sur les tarifs actuels, arrondis à l'entier le plus proche.

Il est à noter que le coût de ce type de séjour s'élève à 1 063,00 € et comprend :

- hébergement,
- activités,
- moniteurs ESF,
- animateurs,
- transport.

Il est également proposé d'appliquer la réduction de 30 % sur le montant de la participation familiale à partir du 2<sup>e</sup> enfant et sur chaque enfant suivant appartenant à la même famille et participant à un séjour se déroulant la même année.

En cas de désistement, la somme de 50,00 € (correspondant aux frais de traitement du dossier) sera retenue sur le premier paiement sauf cas de force majeure dûment justifiée.

# maintenant !

Quotient familial	Tranches	Tarifs actuels	Tarifs au 01/01/2018
<b>CREILLOIS</b>			
Q0	Inférieur à 305	82,00 €	84,00 €
Q1	De 305 à < 386	141,00 €	145,00 €
Q2	De 386 à < 488	228,00 €	235,00 €
Q3	De 488 à < 610	329,00 €	339,00 €
Q4	De 610 à < 752	367,00 €	378,00 €
Q5 à Q10	Supérieur à 752	454,00 €	468,00 €
<b>EXTERIEURS A CREIL</b>			
Q11	ACSO	658,00 €	678,00 €
Q12	Extérieurs hors ACSO	1 032,00 €	1 063,00 €

Enfants scolarisés en ULIS quel que soit le lieu de résidence : tarif au taux d'effort creillois.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017  
Reçu en préfecture le 05/10/2017  
ID 20171002-DLRC 2018-DE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 5 septembre 2017,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :  
Votants : 38      Pour : 23      Contre : 15      Abstention : 0

■ Décide à la majorité :  
**Article 1<sup>er</sup>** : de voter les tarifs présentés dans l'exposé.


**Article 2** : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet dans le budget de la Ville, compte n°255/7067/HA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017**      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le ...05.10.17  
et publication ou notification le ...05.10.17  
affiché le ...03.10.17  
CREIL, le ...05.10.2017

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise  


Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**  


Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le 03/10/2017



ID : 060-216001743-20171002-DLRG171002018-DE